

# Belgique

## Les administrations des routes en Belgique

Les réformes institutionnelles successives entreprises depuis 1980 ont fait de la Belgique un Etat fédéral composé de trois entités : la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne.

Les matières relatives aux travaux publics et aux transports ont été transférées aux entités fédérées en 1990 donnant lieu à la création de trois administrations des routes distinctes.

## Principales données géo-économiques

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Population (au 1/1/2002)	10 309 725	978 384	5 972 781	3 358 560
Superficie (Km <sup>2</sup> )	30 528	162	13 522	16 844
Densité (Hab./km <sup>2</sup> )	338	6 039	442	199
PIB/hab. (EUR)	24 664	49 876	24 315	17 847
Capitale	Bruxelles	Bruxelles	Bruxelles	Namur

Source : Institut National de Statistique



## Les réseaux routiers

Km	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Autoroutes	1 729	11	849	869
Routes régionales	12 610	320	5 425	6 865
Routes provinciales	1 349	0	635	714
Routes communales	133 330	1 550	61 820	69 960
Total	149 018	1 881	68 729	78 408

Situation au 01/01/2002

Source : Service Public Fédéral Mobilité et Transports



## Les administrations des routes

- *Région de Bruxelles-Capitale*

### Administration de l'Équipement et des Déplacements (A.E.D.)

Cette administration intègre les services attachés à la réalisation des politiques de communications et de travaux publics. Elle prépare la politique de la Région en matière de déplacements (Plan régional de déplacement : IRIS) en vue d'améliorer la mobilité et de promouvoir le transport public.

C'est d'elle que dépendent :

- l'aménagement
- l'entretien et la modernisation des voiries régionales
- l'entretien et la modernisation des infrastructures routières, des tunnels
- la signalisation
- l'éclairage public
- le balisage le long des voiries régionales
- l'organisation administrative et la surveillance des taxis bruxellois
- l'entretien, l'équipement et la gestion du patrimoine immobilier de la Région.
- les réalisations qui concernent les différents modes de transports en commun dépendant de la Région (infrastructures, sites propres, prolongement de lignes de voies ferrées, aménagement des arrêts, etc.)

Les Services des Eaux souterraines, des Eaux de surface et des Eaux usées ont également été rattachés à l'Administration de l'Équipement et des Déplacements.

Dans cette organisation, la Direction des Voiries est chargée de la gestion des voiries régionales. Ses tâches consistent en :

- **La modernisation des voiries régionales**  
La Direction des Voiries modernise les voiries régionales pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.
- **L'entretien et la rénovation**  
La Direction des Voiries assure l'entretien et la rénovation des chaussées, des trottoirs et des itinéraires cyclables.
- **La gestion des ouvrages d'art**  
Outre les travaux d'entretien, les différents ouvrages d'art nécessitent des interventions spécifiques allant parfois jusqu'au renouvellement complet de l'ouvrage.
- **L'implantation des œuvres d'art et des fontaines**  
La Direction des Voiries implante des œuvres d'art et construit des fontaines dans la Région bruxelloise.

- **La maîtrise de la planification des chantiers**  
La Région a adopté une ordonnance relative à la coordination des chantiers soumettant ceux-ci à une autorisation préalable ainsi qu'à une analyse de leurs impacts sur la mobilité.  
La Direction des Voiries prépare le travail de la Commission de coordination et intègre dans une banque de données la programmation des travaux.
- **La gestion des plantations**  
La Direction des Voiries est chargée de la gestion des plantations d'alignement et des espaces verts compris dans l'assiette des voiries régionales.
- **La gestion des autorisations de voiries**  
La Direction des Voiries émet un avis sur les demandes de permis d'urbanisme, de lotissement, de plans d'alignement et plans particuliers d'aménagement du sol en voiries régionales. La Direction des Voiries accorde les permissions de voiries c'est-à-dire les permissions d'occupation du domaine public.
- **L'étude de l'aménagement des voiries**  
La Direction des Voiries est chargée de l'ensemble des études d'aménagement ou de modification des voiries régionales. Elle prend également en charge tous les levés topographiques afférents à ces études.
- **Le suivi des accidents et des contentieux**  
La Direction des Voiries traite les plaintes des usagers des voiries et les dossiers concernant les dégâts d'accidents occasionnés sur et à la voirie régionale ainsi qu'au mobilier urbain.
- **Le suivi de l'accord de coopération Etat-Région**  
La Direction des Voiries est chargée du suivi de l'accord de coopération avec l'Etat Fédéral pour les matières qui la concernent. Cet accord du 15 septembre 1993 a pour objectif une intervention budgétaire de l'Etat Fédéral dans toute une série d'initiatives visant à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.
- **La gestion de la signalisation**  
La Direction des Voiries met en place et entretient la signalisation routière constituée du marquage au sol et des panneaux de signalisation rétro-réfléchissante.

- *Région flamande*

## **Administration des Routes et des Communications (Administratie Wegen en Verkeer)**

L'administration des Routes et des Communications est chargée :

- de la construction, de l'entretien et de la gestion des routes régionales afin d'assurer la sécurité, le confort et le déroulement optimal de la circulation ;
- de l'organisation de la circulation afin de garantir la mobilité de tous ses usagers et de l'amélioration de la viabilité de la circulation compte tenu de la sécurité, de l'aménagement du territoire et des aspects économiques et écologiques ;
- de la coordination des transports réguliers et des aéroports régionaux et de l'exécution des travaux d'infrastructure de ces derniers.

L'ensemble des tâches est réparti entre quatre divisions politiques centrales et cinq divisions extérieures situées dans les provinces flamandes.

### *Directorat général*

- assure la direction générale de l'administration

### *Division du Transport de Personnes et des Aéroports*

- procure des avis au programme d'investissement de la Société flamande des Transports "De Lijn" et suit la convention de gestion entre "De Lijn" et la Région flamande
- coordonne les transports rémunérés de personnes, octroie les autorisations pour le transport d'ouvriers et d'étudiants, réglemente les transports en taxi et la location de véhicules avec chauffeur
- est responsable de la coordination du programme en matière de conventions de mobilité, accompagne les initiatives au profit des usagers faibles de la route
- est responsable de la gestion commerciale et de l'exploitation des aéroports régionaux de Deurne et d'Ostende, établit le programme d'investissement et coordonne son exécution
- entretient des relations avec les autorités fédérales et les autres régions

### *Division de la Politique et de la Gestion routière*

- assure la politique dans un contexte fédéral, européen et international tels que le planning stratégique, le programme pluriannuel, le suivi et l'évaluation des programmes d'investissement et d'entretien et le budget
- effectue les analyses de l'environnement, des tendances et des effets compte tenu des aspects spatiaux et environnementaux et des évolutions sociales
- aide à gérer, à entretenir et à exploiter le patrimoine qui lui est confié : la gestion des accotements, la banque de données des routes, l'organisation du service d'hiver, la gestion des terres d'excavation superflues, bâtiments et installations;
- fixe des normes
- communique avec les usagers de la route et avec les associations professionnelles

- avise, aide et accompagne les autres divisions et districts sur le plan du HRM, des recrutements et des formations, des avis juridiques, des avis et des formations du GIS et CAD, des achats centraux
- stimule la gestion des évolutions au sein de l'administration : Génie écotechnique, financement alternatif, ICT et comptabilité économique
- délivre des permis

#### *Division de l'Ingénierie de la circulation*

- procure des avis aux divisions provinciales et établit les projets en matière du déroulement de la circulation, de signalisation (panneaux, marquages routiers et feux de signalisation, signalisation de chantier), de sécurité, de réaménagement des carrefours et d'autres mesures de sécurité routière
- est chargée d'établir les cycles de fonctionnement des feux de signalisation nouveaux et à adapter
- a une tâche importante lors de l'élaboration de la gestion de la circulation à l'aide de télématique
- est chargé de reprendre les paramètres de circulation tels que le nombre de véhicules, leur vitesse, le classement suivant la nature des véhicules
- coordonne les modèles de circulation et de transport
- coordonne les transports exceptionnels (convois lourds et de grande envergure)
- coordonne tous les aspects de la réglementation de la circulation et des caractéristiques des véhicules
- assure la gestion du Web site qui procure le déroulement de la circulation et des informations relatives aux travaux routiers

#### *Division de la construction routière*

- procure des avis sur les structures, les matériaux et les éléments utilisés dans la construction routière et exécute des essais
- exécute des inspections visuelles pour tout le réseau des routes régionales, mesure et interprète les caractéristiques routières en matière de sécurité et d'évolution de la structure routière (p. ex. adhérence, rugosité, formation d'ornières et capacité de charge)
- étudie les effets de la circulation sur l'environnement en matière de bruit et de vibrations et propose les mesures les plus adéquates

#### *Les cinq divisions provinciales sont responsables, en matière des routes régionales situées dans leur ressort administratif*

- de la préparation du programme
- le concept, des projets, de l'aménagement et de l'amélioration des routes et des ponts
- de l'exécution de la politique en matière de mobilité
- de l'organisation de la circulation : signalisation, réglementation et sécurité routière
- de la gestion de l'infrastructure : l'inspection permanente, l'entretien et la réparation des dégâts causés
- la gestion écologique des accotements
- d'assurer les services d'hiver
- de procurer des avis et de délivrer des autorisations aux sociétés utilitaires et attenantes
- du téléphone des routes

- *Région wallonne*

## **Direction générale des Autoroutes et des Routes**

La Direction générale est un service du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) qui se compose par ailleurs d'un Secrétariat général et de trois autres Directions générales : celle des Voies hydrauliques, celle des Transports et celle des Services techniques.

Le MET constitue le premier acteur de la Région wallonne dans les matières relatives aux travaux publics et aux transports. Son rôle consiste à assurer la circulation des biens et des personnes sur le territoire de la Wallonie par le développement, l'aménagement et l'exploitation d'infrastructures et de systèmes de transport qui contribuent à l'expansion économique de la Région.

Au sein du MET, la Direction générale des Autoroutes et des Routes est chargée de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'un réseau routier et autoroutier régional.

Sa mission s'articule autour de 5 objectifs prioritaires :

- Améliorer la mobilité des biens et des personnes.
- Garantir une gestion optimale des trafics routier et autoroutier.
- Susciter le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité routière et de prévention.
- Assurer l'intégration maximale des voiries dans leur cadre naturel ou bâti.
- Planifier, concevoir et réaliser les travaux d'amélioration, de réfection et d'entretien des infrastructures routières.

La Direction générale des Autoroutes et des Routes offre une organisation souple alliant décentralisation et coordination composée de deux divisions centrales et de trois divisions territoriales.

### *Direction générale*

- assure la direction générale de l'administration
  - Direction d'Assistance technique
  - Direction des Marchés et de la Réglementation
  - Direction de la Logistique autoroutière

### *Division des Programmes et de l'Exploitation*

- définition de la politique générale de gestion du réseau
- contrôle et normalisation en matière de structures routières
- développement des outils informatiques
- définition de la politique de communication
  - Direction des Programmes
  - Direction du trafic et de la Sécurité routière
  - Direction des Structures routières
  - Direction des Données routières
  - Direction de la Coordination et de l'Information routière

### Division de la Gestion et de l'Équipement

- coordination et organisation de la gestion journalière du réseau routier
- gestion de l'équipement (matériel, bâtiment)
  - Direction de l'Entretien
  - Direction de l'Équipement
  - Direction de la Gestion des Bâtiments des Districts

### Division du réseau du Centre

### Division du réseau de l'Ouest

### Division du réseau de l'Est

- présentation, exécution et contrôle des programmes de travaux par zone géographique
  - Directions territoriales (Namur, Luxembourg, Mons, Charleroi, Brabant wallon, Liège et Verviers)

## Quelques statistiques

	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
<b>Véhicules <sup>(1)</sup></b>				
Parc (au 1/8/2002)	5 913 747	597 871	3 507 944	1 807 932
Véhicules/1000 hab.	574	611	587	538
<b>Répartition modale du trafic voyageurs – 2001 <sup>(2)</sup></b>				
Rail	8,0	8,5%	/	/
Voiture	80,7	86,1 %	/	/
Autobus	5,0	5,3 %	/	/
Total	93,7	100 %	/	/
<b>Répartition modale du trafic marchandises – 2001 <sup>(2)</sup></b>				
Rail	7,1	15,6 %	/	/
Route	32,0	70,3 %	/	/
Voie d'eau	5,4	11,9 %	/	/
Oléoduc	1,0	2,2 %	/	/
Total	45,5	100 %	/	/
<b>Sécurité routière – année 2001 <sup>(1)</sup></b>				
Accidents	47 444	2 231	32 073	13 140
Décédés 30 jours	1 486	37	848	601
Blessés graves	8 949	184	5 725	3 040
Blessés légers	56 345	2 761	38 070	15 514
Total des victimes	66 780	2 982	44 643	19 155

Sources : (1) Institut National de Statistique

(2) Conférence Européenne des Ministres des Transports

## Contacts

- *Région de Bruxelles-Capitale*

Administrations de l'Équipement et des Déplacements  
Direction des Voiries  
Centre de Communications Nord (CCN)  
Rue du Progrès 80  
1035 Bruxelles  
Belgique

Tél.           (+32) 2 204 21 11  
Email         Aed.voiries@mrbc.irisnet.be

- *Région flamande*

Administration des Routes et des Communications  
Koning Albert II-laan 20, bus 4  
1000 Bruxelles  
Belgique

Tél.           (+32) 2 553 79 02  
Fax           (+32) 2 553 79 05  
Email         Wegen.Verkeer@lin.vlaanderen.be  
Web site     <http://www.Wegen.Vlaanderen.be>

- *Région wallonne*

Direction générale des Autoroutes et des Routes  
Boulevard du Nord 8  
5000 Namur  
Belgique

Tél.           (+32) 81 77 26 03  
Fax           (+32) 81 77 36 66  
Email         ccom-dg1@met.wallonie.be  
Web site     <http://routes.wallonie.be>